



République du Niger



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



AIDE-MÉMOIRE

« Atelier technique de formation pour les membres de la Commission Nationale de Gouvernance (CNG) sur les méthodologies et questionnaires du Mécanisme Africain d'évaluation des pairs (MAEP) »

27 février – 1er mars 2018

Hotel ?????

Dosso, République du Niger

I. Contexte

Le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) a été créée à la suite de la Déclaration d'Abuja, 9 mars 2003 en tant qu'instrument d'autoévaluation et d'évaluation par les pairs des politiques et de pratique. La préoccupation majeure des pères fondateurs du MAEP étaient comment l'Afrique pouvait rattraper le retard de développement des décennies précédentes, en améliorant les conditions de vie des populations.

Pour réaliser ces objectifs, ils créent le MAEP avec l'intime conviction que la bonne gouvernance est un véhicule pour une forte croissance économique, une consolidation de paix, de la démocratie, l'intégration économique sous régionale et continentale, et le développement durable.

Les Etats Membres de l'Union Africaine y adhèrent librement, sans conditionnalités, en vue de confirmer leur engagement et d'accélérer l'application des normes et pratiques internationales et continentales susceptible de promouvoir la bonne gouvernance.

LE MAEP est un instrument unique dans le monde et une initiative établie par l'Afrique pour l'Afrique. Le MAEP est un système convaincu que la qualité de la démocratie et de la gouvernance en général dans un pays détermine ses visions de développement socio-économique. Les évaluations sont intensives, et identifient and analysent les défis et prouesses de gouvernance des pays en revue, sous le prisme de quatre domaines : (i) la démocratie et la gouvernance politique ; (ii) la gouvernance économique ; (iii) la gouvernance des entreprises ; et (iv) le développement socio-économique. Les autoévaluations comprennent également une section réservée aux questions transversales.

Le MAEP est surtout une plateforme de participation des citoyens à leurs destinées à travers la revue de l'action gouvernementale et proposition des réformes concrètes pour relever les défis identifiés. Ceci grâce à un dialogue constructif, inclusive, transparent et libre entre les citoyens et l'exécutif. L'autoévaluation doit être libre de manipulation politique et compétent technique.

Finalement, afin de tirer le meilleur parti des évaluations des pays, le MAEP encourage le partage d'expériences entre les Chefs d'Etats, le renforcement des approches réussies et des meilleures pratiques.

Les buts spécifiques du mécanisme sont, entre autres, de :

- renforcer la crédibilité du pays face à la communauté internationale ;
- attirer les investissements privés directs ;
- instaurer un dialogue national sur le fonctionnement de la démocratie et des institutions;
- promouvoir la transparence et la recevabilité ; et
- contribuer à la création des conditions de paix sociale et de sécurité.

A ce jour, trente-sept (37) pays, représentant plus de 85% de la population africaine, ont

adhéré au mécanisme sans contrainte de l'extérieur. Vingt-un (21)¹ ont complété le processus d'examen par les pairs. Ces derniers sont tous en train de mettre en œuvre leur Plan national d'action du MAEP, qui émanent des recommandations des citoyens lors de l'auto-évaluation. Le Rapports d'évaluation de pays (REP) ont été publiés officiellement dans dix-sept (17) pays

II- Le cas du Niger

La République du Niger a adhéré au Mécanisme, en juillet 2012 par l'aval de son Président, son Excellence Issoufou Mahamadou, lors du 19ieme Session du Sommet de l'Union africain (UA) tenu à Addis Ababa.

Conformément à la méthodologie d'évaluation arrêtée par le MAEP, l'évaluation comporte deux grandes étapes à savoir **(i)** l'évaluation interne ou autoévaluation faite par les Instituts Techniques de Recherche (ITR) sous la conduite de la Commission Nationale de Gouvernance (CN-MAEP) et **(ii)** l'évaluation externe menée par les experts africains recrutés par le MAEP, sous la conduite d'un membre du Panel des Eminentes Personnalités du MAEP.

En janvier 2017, par décret présidentiel, les attributions et fonctionnement des structures nationales du MAEP ont été adoptés. Les membres de la Commission nationale de gouvernance du MAEP (CN/MAEP) ont été nommés en février 2017 par Arrêté présidentiel. La Commission nationale de gouvernance est responsable du pilotage, de la supervision et de l'administration du processus, de la production d'un rapport national d'auto-évaluation et d'un programme d'action.

Un Secrétariat permanent, rattaché au Cabinet ??????? a été créé par arrêté, pour lui apporter un soutien administratif logistique et technique.

Les Instituts Techniques de Recherche (ITR) ne sont encore pas sélectionnés au Niger.

Le Niger a abrité la mission d'appui dirigée par l'Eminente Personnalité en charge du Niger, Mme Fatouma Zara Karadja en janvier 2018. Au cours de cette mission, Mme Ousseini Hadizatou, La Directrice de Cabinet Adjointe du Président de la République et Point Focal National du MAEP, a signé le Mémorandum d'entente sur l'«Evaluation technique et Visite d'Evaluation dans le pays » au nom du Président de la République.

II. Justification de l'atelier

Cette Mission de soutien a impulsé une dynamique nouvelle autour du MAEP au Niger. Le pays est prêt à lancer les campagnes de sensibilisation dans toutes les régions. C'est dans ce cadre, que le Niger a saisi la CEA pour renforcer la capacité du pilier du mécanisme au niveau national : la Commission nationale de gouvernance du MAEP. La CNG/MAEP a

¹ Algérie (2007) ; Bénin- 2008 ; Tchad 2017 ; Djibouti (2017) ; Mali (2009) ; Lesotho (2009) ; Mozambique (2009) ; Sénégal (2017) ; Éthiopie (2013) ; Zambie (2013) ; Burkina Faso (2009) ; Ghana (2005) ; Kenya (2006 et 2ieme revue 2017) ; Maurice (2013) ; Nigeria (2013) ; Rwanda (2006) ; Afrique du Sud (2007) ; Tanzanie (2013) ; Ouganda (2008 et 2ieme revue 2018) ; Sierra Leone (2013) et Soudan (2017)

déjà entrepris des avancées en développant la feuille de route contenant les différentes étapes pour compléter l'autoévaluation et en identifiant les points focaux de chaque région.

Dans ce cadre, afin de permettre aux membres de la CNG de comprendre techniquement le processus d'auto-évaluation et d'assumer correctement les responsabilités qui leur sont dévolues, la mission de soutien, a retenu, en accord avec les partenaires stratégiques du MAEP (le PNUD et la CEA) l'organisation d'un atelier de formation à l'intention des membres de la CNG, du Secrétariat national et des représentants du Point Focal National.

III. Objectifs

L'ultime objectif de l'atelier de formation est d'**avoir un processus crédible, compétent, transparent et inclusive à travers la formation des principaux acteurs nationaux** : la CNG, ainsi que le Secrétariat et le Point Focal National. L'atelier leur permettra de comprendre le processus d'auto-évaluation et la méthodologie y afférente et les mettre en œuvre afin d'accélérer le lancement du processus avec efficacité et célérité, et d'encourager la participation active des autres parties prenantes à toutes les étapes du processus au Niger.

Des experts de haut niveau ayant été partie prenantes des revues précédentes, du Sénégal et du Bénin, seront mises à contribution pour partager les leçons apprises.

IV. Contenu de l'atelier

Au cours de la formation, les participants vont pouvoir bénéficier des présentations notamment dans les domaines suivants :

- (i) l'importance de la bonne gouvernance dans la promotion de la démocratie et le développement durable en Afrique
- (ii) l'importance du MAEP et de son originalité
- (iii) l'importance du MAEP dans la promotion de la démocratie et de la gouvernance de développement en Afrique (cas du Bénin et Sénégal)
 - a) de la désignation et la mise en place des institutions, et le déroulement du processus - Le rôle de chaque partie prenante dans le processus, en particulier : CNG, ITRs, Secrétariat Nationale et Point Focal
 - b) Implication et contributions des Organisation de la Société Civile, mouvements des jeunes, secteur privé, universitaires, parlementaires, fonctionnaires, des parties politiques, des représentants locaux, Media etc.
 - c) Les contraintes rencontrées

Les questions suivantes doivent être répondues

- (iv) Les différentes étapes du processus
- (v) La Stratégie de communication et le partenariat avec les médias–
- (vi) La conduite de la campagne de sensibilisation des acteurs nationaux ;

- a. Quels sont les moyens utiliser pour impliquer les partis politiques de l'opposition ?
- b. Quelles sont les approches pour sensibiliser le secteur privé ?
- (vii)** Les méthodologies du processus, surtout le questionnaire, les outils de collecte des informations, les enquêtes des ménages, des experts, focus groupes etc.
 - a. Peut-on exploiter les données existantes dans les statistiques nationales pour remplir les questionnaires du MAEP et ainsi gagner du temps ?
 - b. Peut-on utiliser les rapports/documents de gouvernance existante ?
- (viii)** Le contenu du questionnaire dans ses différentes dimensions
- (ix)** La démarche globale de la rédaction du rapport d'autoévaluation
- (x)** La formulation du Plan d'Action du MAEP- les grandes lignes d'un plan d'action, son contenu, sa budgétisation, documentation, les acteurs, les méthodologies d'estimation des coûts, l'harmonisation avec les plans de développements existants etc.
- (xi)** La composition et le rôle du Comité technique pour l'élaboration du Plan d'Action
- (xii)** L'organisation d'une séance de travail entre CNG, ITRs et le Ministère du Budget/Finances afin de faciliter leur contribution lors de la rédaction du Plan d'action et de les sensibiliser sur la question de l'harmonisation du PAN avec les programmes de développement existants et Budget nationaux
 - a. Comment intégrer/harmoniser le Plan d'Action du MAEP dans les plans/stratégies de développement existant ?
- (xiii)** La validation du rapport d'auto-évaluation et du plan d'action.
- (xiv)** La présentation des expériences et perspectives des missions de revues externes : le déroulement des missions externes conduites par des experts africains : opportunités, défis, rôles de chaque acteur etc. du point de vue des acteurs suivants:
 - Partenaires stratégiques,
 - Panel des personnalités éminentes
 - Secrétariat continentale
 - Pays participants- cas du Bénin et Sénégal
- (xv)** L'expérience du Niger dans le MAEP : activités réalisées, plan d'action, perspectives etc.-
- (xvi)** Instauration d'un dialogue enrichissant et des échanges continus avec le Secrétariat Continental du MAEP, la CEA et le PNUD-

Tout au long de la formation, les participants vont bénéficier des expériences des pays qui ont été passés en revue, comme le Bénin et Sénégal, et d'autres pays qui ont utilisé le questionnaire révisé.

En plus des personnes ressources, la formation bénéficiera des expériences pertinentes de la Personnalité Eminente en charge du Nigerl, ainsi que du Secrétariat Continental, des experts de la CEA etc.

Pour améliorer l'accessibilité du processus, la CEA a développé des manuels² de formation simplifiés et pratiques sur le MAEP dans un langage simplifié. Ces manuels et d'autres documents tels que les documents de base du MAEP, le Plan d'Action de Bagamoyo développé par les parlementaires du Parlement pan-africain seront distribués lors de l'atelier etc.

V. Résultats attendus de l'atelier

L'atelier permettra aux participants nigériens d'approfondir leur connaissance dans toutes les phases du MAEP et d'accroître leur capacité en la matière. Après la formation, les participants seront mieux outillés techniquement pour contribuer activement au lancement du processus et vont mener avec efficacité l'exercice d'auto-évaluation. Au terme de l'atelier, les résultats suivants sont attendus :

- les participants ont une bonne maîtrise du processus d'auto-évaluation, des rôles et responsabilités des différentes parties prenantes ;
- ils comprennent la structure du questionnaire, enquêtes des ménages, focus groupes et sont capables de les administrer ;
- ils ont une bonne compréhension de la démarche globale de rédaction du rapport national et du programme d'action.
- En outre, il est aussi prévu de parvenir à un accord sur le projet de feuille de route du MAEP au Niger (incluant la campagne de sensibilisation, la stratégie de communication, le lancement des enquêtes, la rédaction du rapport d'auto-évaluation, sa validation et la conception du Plan d'Action National /MAEP, les préparatifs et la venue des experts externes et la finalisation du rapport final).

VI. Acteurs

L'Atelier national de formation va regrouper :

- Les membres de la CNG/MAEP ;
- L'équipe du Secrétariat permanent du MAEP/Niger ;
- Représentants des sous-régions ; et
- Les membres du media nigérien

VII. L'organisation de l'atelier

L'atelier sera organisé par la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et le Secrétariat Continental du MAEP en collaboration avec la CNG/MAEP et le Secrétariat National

² Pour les Organisations de la Société Civile

VIII. Documentation

La CEA et le Secrétariat continental distribueront les documents suivants :

- Le document de base du processus.
- Manuel à l'intention de la société civile africaine
- Le rôle des parlements dans le MAEP
- Questionnaire d'évaluation pays révisé pour le MAEP

IX. Langue de travail

L'atelier conduit en langue française.

X. Date et lieu

L'atelier se tiendra du 27 février à 01 mars, 2018 à Dosso, Niger.

XI. Personnes à contacter

Mme. Hodane Youssouf
Division de Développement des capacités
Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)
BP 3001, Addis-Abeba, Ethiopie
E-mail hyoussouf@uneca.org

Mr. Jean-Yves

Mr. Ochozias

M. Hamzata Idrissa
Secrétaire permanent du MAEP
Niamey, Niger
E-mail: idrissahamz@yahoo.fr